

Deux ans avec sursis pour le chauffard

[23 contributions](#)

[Voter0](#)

Publié le jeudi 05 août 2010 à 07H55

Le chauffard, à l'origine de la violente collision qui a coûté la vie à la petite fille du maire de Bourail en 2009, a été condamné à deux ans de prison avec sursis.

Une peine assimilée à « un permis de tuer ». C'est comme cela qu'a été perçu le délibéré rendu par le tribunal correctionnel hier matin à l'encontre de Gildo Bokoe-Gowe, par la famille de la jeune Alicia, tuée dans un accident de la route en mai 2009.

Le prévenu, un jeune homme de 23 ans dont le bras ne bouge plus depuis l'accident, a comparu le 20 juillet dernier à la barre. (Lire notre édition du 21 juillet). Hier, il a préféré attendre la présence de son avocat pour pénétrer dans la salle d'audience. En mai 2009, Alicia, la petite-fille du maire de Bourail, décédait dans cette collision frontale, entre Nessadiou et Téné. Le chauffard à l'origine de l'accident roulait à vive allure au volant d'une Renault Laguna et était sorti de sa voie de circulation à la sortie d'un virage. Une violente collision frontale s'en était suivie avec un 4X4 dans lequel l'adolescente dormait à l'arrière.

L'affaire jugée au civil en novembre

Elle avait succombé à ses blessures pendant son évacuation. La mère de celle-ci, victime de multiples fractures, était restée hospitalisée un mois et demi et avait subi quatre opérations. Dans son délibéré, le tribunal correctionnel de Nouméa a relaxé Gildo Bokoe-Gowe pour le défaut de maîtrise et la conduite à gauche mais l'a reconnu coupable d'homicide involontaire, de blessures involontaires, défaut d'assurance, défaut de ceinture de sécurité et d'avoir circulé avec des pneus lisses. Il a été finalement condamné à deux ans de prison avec sursis. Son permis de conduire a également été annulé avec l'interdiction de le repasser dans un délai d'un an. Il devra en outre payer 25 000 francs d'amende pour les diverses contraventions. L'affaire, sur le volet des intérêts civils cette fois, sera évoquée devant le tribunal le 23 novembre prochain.

G.P.